

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1410

Artikel: Technocratie : sur l'utilité des plans directeurs de l'aménagement du territoire

Autor: Brutsch, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur l'utilité des plans directeurs de l'aménagement du territoire

Les hoquets de la révision des plans directeurs de l'aménagement du territoire genevois et vaudois devraient amener à repenser ces exercices rituels.

DANS LE CANTON de Vaud, c'est un crédit de deux millions pour lancer l'étude d'un nouveau plan directeur de l'aménagement du territoire que la droite, majoritaire au Grand Conseil, a refusé d'emblée au conseiller d'Etat vert Philippe Biéler.

A Genève, il y avait le «Projet 2015», un document ébouriffant mis en chantier par Philippe Joye sous le gouvernement monocolor de droite pour lancer la révision du plan directeur étrié et conservateur laissé par Christian Grobet. Philippe Joye parti après une législature, l'Alternative majoritaire au Grand Conseil, il revenait au socialiste Laurent Moutinot, tout de raison et de prudence, de limiter la casse. Après avoir passé à la moulinette de la commission parlementaire, le «Projet 2015» a été refusé au vote final par l'addition de la droite et de l'Alliance de gauche.

Au départ de telles entreprises, il y a l'ambition louable d'inscrire l'action publique dans un cadre, de penser à long terme, d'harmoniser les objectifs

et besoins éventuellement divergents de différents domaines, de dépasser les cloisonnements. C'est ce qui a conduit dès les années soixante-dix à la floraison des concepts et autres conceptions, qu'elles soient générales ou globales. Mais d'une exigence de clarté et de prévisibilité, on dérape sournoisement vers une sorte de négation du politique: on passerait du fait du prince, avec son arbitraire bon plaisir, à la conduite objective et rationnelle des affaires publiques, orientée par la science des technocrates. Aménagement du territoire, environnement, énergie, transports, la conception globale est un exercice obligé – et pourtant il échoue souvent car, justement, le politique n'est pas mort et il se venge.

La leçon de cette histoire, c'est qu'il faut ramener l'exercice à sa juste dimension: des documents destinés, en dernière analyse, à être approuvés par une autorité politique, législative ou exécutive, n'ont pas et ne sauraient avoir de prétention scientifique. Leur vocation est de déterminer l'orienta-

tion stratégique qu'une collectivité veut se donner, et cela peut être fait de manière simple et intelligible. Cela implique aussi une prise en compte du calendrier démocratique que trop souvent experts et fonctionnaires veulent ignorer souverainement: la législature de quatre ans. Tout document dont la gestation est longue est condamné à se trouver dépassé si d'aventure il est enfin approuvé. Il faut aussi lutter contre une autre tentation: la conception d'autant plus belle qu'elle est détachée du réel, refuge idéaliste servant de cache-sexe aux compromissions quotidiennes qu'il la nient.

Une vision plus modeste repose enfin sur une distinction plus claire des rôles des uns et des autres: au Parlement l'orientation stratégique (à long terme mais à revoir en début de chaque législature), au gouvernement la planification opérationnelle dans un programme de législature et des contrats de prestations, à l'administration et aux entités décentralisées la mise en œuvre. *fb*

RAPPEL

Signé Hubert Reymond, ex-banquier

HUBERT REYMOND: «L'amateurisme n'est plus possible». Tel était le titre d'une interview aimablement donnée et complaisamment recueillie, parue dans le numéro spécial publié le 25 septembre 1992 par *Le Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* à l'occasion de la 79^e Journée des Banquiers.

Et le directeur général alors célébré de la Banque Vaudoise de Crédit (BVCréd) de pontifier: «Je souhaite qu'il y ait une prise de conscience dans la direction et dans les conseils d'administration des banques [régionales] afin que les mesures internes ou externes soient prises suffisamment tôt. Ces mesures sont évidemment difficiles à prendre lorsque la conjoncture va mal. Car on a tendance à ne pas s'analyser suffisamment et à rendre la conjoncture responsable, alors que c'est peut-être

la structure qui l'est».

Ces sages propos n'ayant manifestement pas eu d'écho à la BVCréd, le conseiller aux Etats libéral Hubert Reymond, délesté de la direction d'une banque sauvée pour un franc par la Banque cantonale vaudoise, se retrouve devant un intervieweur nettement moins complaisant, celui de *24 heures* du 9 décembre 1993. Mais, un mois après la déconfiture de «sa» banque, la morgue reste intacte: «Ah, qu'il est facile de travailler dans le secteur public! Connaissez-vous beaucoup de fautifs qui ont été renvoyés? Quand je vois le coût humain des restructurations dans le secteur privé, je ne suis pas enclin à modifier mon attitude face au secteur public. Je continue à croire que celui-ci doit se restructurer lui aussi, beaucoup plus rapidement, et que l'Etat ne doit

dépenser que ce qu'il a. La mésaventure (sic) de la BVCréd m'encourage à continuer dans la voie qui est la mienne».

Et pour que tout soit clair, Hubert Reymond, qui s'apprêtait à occuper deux ans encore l'un des deux sièges vaudois à la Chambre des cantons, assure ne voir «aucun lien» entre son échec professionnel et son mandat politique. «J'étais conseiller aux Etats bien avant d'être banquier».

Le problème est bien là: les politiciens se forment sur le tas, les banquiers apprennent et pratiquent un métier. Mais si, comme le disait H. Reymond soi-même, l'amateurisme n'est plus possible, nous savons aujourd'hui qu'il n'est pas condamnable. Comme titrait *DP* le 24 septembre 1998, six ans après le *JdG/GdL*: «Innocente incompétence». *yj*